

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En exercice :</b>	<b>13</b>
<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>09</b>
<b>Présents :</b>	<b>08</b>

**Date de Convocation : 09/01/2024**

**Présents** : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUÉRIN Frédéric, MALICHER Michel, Mesdames PAILLÉ Isabelle et RASSE Sylvie.

**Absents excusés :**

Mesdames CLÉMENT Séverine et TROCHUT Marion,  
Messieurs BRISSET Claude et LONJOU David.  
Madame Julie DESSE donne pouvoir à Monsieur Christian FERRU.

**Absent** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Madame RASSE Sylvie

**ORDRE DU JOUR :**

- - Approbation du procès-verbal du 05 décembre 2023,
- - Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents,
- - Demande d'autorisation pour diffuser le logo communal,
- - Demande de déplacement d'un poteau électrique gênant une habitante,
- - Demande de subvention exceptionnelle pour l'école du Loubat,
- - Demande de rétrocession d'une concession du cimetière à la commune,
- - Demande d'une école de Saintes pour participation aux frais de 2 jeunes habitants,
- - Achat de piège à frelons à la FREDON,
- - Avis,
- - Informations,
- - Questions diverses.

**Préambule :**

Rencontre de M BOUTHIER Daniel responsable de la section photo, ce dernier informe davantage les élus sur le sujet déjà évoqué (auparavant par demande écrite en fin 2023). M Bouthier, amoureux de la photo, rappelle aussi la vie d'autrefois avec M. Blanchet et M. Dubois et le club de photos du foyer rural. Il souhaiterait un local pour les amateurs de la section photo. Ce dernier a le matériel spécifique.

Suite aux échanges et au départ de M. BOUTHIER, M. le maire propose aux élus de mettre à la disposition le local jouxtant les anciens ateliers municipaux. Ce local va être débarrassé dans les prochains mois et devrait convenir pour l'activité photo.

**Avis favorable de l'ensemble des présents.**

Compte rendu du 5 décembre :  
Rectification du compte rendu (erreur de frappe).  
C'est bien 195 000€ que la collectivité emprunte et non 195€.

### **1 Approbation du compte rendu du 05 décembre 2023**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 05 décembre 2023.

### **2 Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents**

Madame POUZET, secrétaire de Mairie, quitte la séance lors de délibérer concernant ce sujet.  
Le Conseil Municipal a décidé d'allouer une prime de 150 € à chaque agent titulaire et non titulaire.

Celle-ci sera versée avec les salaires de juin.

Auparavant, un dossier est à présenter au Centre de Gestion de la Fonction Public Territorial, pour une commission CST (Comité Social Territorial).

**Vote à l'unanimité**

### **3 Demande d'autorisation pour diffuser le logo communal**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une commerçante de la Commune d'Asnières-la Giraud souhaiterait reproduire le logo de la Commune sur différents objets qu'elle vendrait au Marché Communal.

La personne devra respecter la Charte et les couleurs du logo.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette idée et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire concernant cette autorisation.

**Vote à l'unanimité**

### **4 Demande de déplacement d'un poteau électrique gênant une habitante**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une habitante, rue de la Touzetterie, souhaiterait que la Commune déplace un lampadaire qui est situé au bord de sa propriété.

Monsieur le Maire a demandé au Syndicat d'Electrification un devis qui s'élève à plus de 1 000 €. Le Conseil Municipal a décidé que se serait à la charge de la propriétaire de la parcelle de régler les frais concernant le déplacement de ce poteau.

**Vote à l'unanimité**

### **5 Demande de subvention exceptionnelle pour l'Ecole du Loubat**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame MOUTARDE Estelle, Directrice de l'Ecole du Loubat, celle-ci sollicite un soutien financier de la part de la Commune afin de couvrir une partie des frais pour qu'elle puisse accompagner sa classe de CM1 et CM2 afin d'assister à une épreuve des jeux paralympique à Paris, le jeudi 05 septembre 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 1 500 € à l'Ecole du Loubat.

**Vote à l'unanimité**

## **6 Demande de r trocession d'une concession du cimeti re   la commune**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite   un achat d'une concession en 2016, num rot  472, la famille n'aura pas besoin dans l'avenir de celle-ci.

La commune pourrait  ventuellement faire acte de r trocession de cette concession au prix ou elle a  t  vendue c'est- -dire 84.44   (quatre-vingt-quatre euros et quarante-quatre centimes).

Apr s avoir d lib r , le Conseil Municipal accepte cette r trocession et donne pouvoir   Monsieur le Maire concernant cette affaire.

### **Vote   l'unanimit **

## **7 Demande d'une  cole de Saintes pour participation aux frais de 2 jeunes habitants**

Monsieur le Maire fait part du courrier de la CDA de Saintes concernant le paiement de factures scolaires concernant 2 enfants qui sont scolaris s sur les  coles de Saintes sachant que nous avons une  cole sur la Commune et sur le territoire de la CDC Vals de Saintonge et que la collectivit  n'a jamais donn  l'autorisation aux parents de scolariser les enfants hors commune.

Ces frais de fonctionnement ne seront pas pris en charges par la Commune sachant que nous avons des classes sp cialis es dans la CDC Vals de Saintonge et que la Commune n'a pas la comp tence scolaire.

### **Vote   l'unanimit **

## **8 Pi ges frelons asiatiques**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a command  25 pi ges   frelons asiatiques   la FREDON pour la somme de 5   par pi ge.

Ce service   la population a pour but de limiter la pr sence de ces insectes dangereux.

Apr s avoir d lib r , le Conseil Municipal donne tout pouvoir   Monsieur le Maire pour revendre ces pi ges   la population., 5   l'unit .

Ce pi ge peut  tre r serv    la Mairie.

### **Vote   l'unanimit **

## **INFORMATIONS de M. le maire**

M. ROUSSELOT peut pr tendre   la retraite au 1<sup>er</sup> Octobre 2024. Il va falloir voir pour le remplacement. Les possibilit s du remplacement ont  t   voqu es   la r union de travail du 9 janvier. A suivre...

Dans le m me domaine, M. le maire a fait une synth se sur les charges du personnel,   savoir, une augmentation   partir de janvier 2021   d cembre 2023 est connue, elle est de l'ordre de 58 000  (salaires et charges sociales). M. le maire fait savoir que les salaires du personnel vont avoir 5 points suppl mentaires en janvier 2024.

Toujours dans le domaine des finances, M. le maire fait conna tre des augmentations importantes concernant le service incendie, les assurances multi risque, les assurances v hicules, les divers contr les...

Rigueur va  tre plac e pour les ann es   venir.

M. le maire fait savoir qu'une malfaçon sur le réservoir eau pluviale, tout juste créé, a été vue avec le prestataire de mise de bâche. Comme il y a déjà de l'eau, la rectification va se réaliser en septembre 2024 après l'arrosage de l'été 2024.

La famille BRISSET remercie par un courrier les élus et les agents pour le mot de sympathie adressé lors du décès de M. Brisset Robert.

M. le maire donne lecture d'une carte postale venant des élèves de CM1 et CM2 qui sont allés à la neige (La Mongie).

M. le maire remercie l'habitant qui a réparé la petite vitrine se situant à la porte de l'église.

M. le maire fait savoir, que l'AMF remercie (par courrier) la commune concernant le don (1081€) attribué aux communes sinistrées du 16 juin 2023. Ce don a aidé à la construction ou la reconstruction de mairies, des écoles, de salles des fêtes des communes sinistrées.

M. le maire souhaite apporter un supplément d'information concernant le bilan financier adressé dans la cagouille. Nous avons reçu dernièrement les dernières données. Le budget total est encore plus élevé puisque le SDEER a investi 815. 334,21€ au lieu de 600.000€ comme annoncé. De plus, sur les fonds propres en 2021, la commune avait payé 53 156,10€ concernant le génie civil du réseau téléphonie. Cela ne change rien sur l'emprunt total, il reste toujours à 355.000€.

M. le maire fait savoir que de nombreuses cartes de bons vœux sont arrivées en mairie, cependant de plus en plus par courriel.

M. le maire fait savoir qu'une réunion (avec tous les acteurs) sur le parking de l'église a eu lieu ce Mardi 16 janvier à 10h.

M. le maire rappelle à l'assemblée la date des vœux à la population ; Samedi 20 janvier 2024 à partir de 15h30.

M. le maire rappelle aussi la conférence concernant le site préhistorique du Pas Loubat qui aura lieu le vendredi 26 janvier au foyer rural à 20H. A ne pas manquer, ce sera riche en informations.

M. le maire demande aux élus de réfléchir sur les éventuels sujets, les éventuels projets qu'ils souhaitent mener sur l'année 2024. Il reste à l'écoute pour construire au plus vite le budget 2024.

M. le maire fait connaître le retour de la communauté Vals de Saintonge concernant la mise en place de la taxe publicitaire touchant les commerçants. La commune avait déjà été interpellée par le service de DTTM.

Réponse de la CDC : « la Loi de Finances de janvier 2024 a modifié les conditions du **transfert de la police de l'affichage publicitaires** au bloc communal.

*Dans les intercommunalités n'ayant pas la compétence Plan Local d'Urbanisme, ni Règlement Local de Publicité, ce qui est le cas de Vals de Saintonge Communauté, ce sont les communes, et non l'intercommunalité, qui assurent la police de l'affichage publicitaire depuis le 1er janvier 2024.*

*Cette mission comprend notamment l'instruction des autorisations et déclarations préalables qui seront déposées pour publicités, enseignes et pré-enseignes sur le territoire de votre commune. »*

Un sujet sur lequel les élus vont devoir travailler ensemble avec les commerçants.

Comme convenu, et évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal par M Malichier, M le maire a rencontré Sabine Coif pour une éventuelle aide. En sachant de pas pouvoir aider financièrement dans son nouveau projet, le maire lui a proposé de l'aider dans la communication

par mairie info, site... Sabine coiff ne souhaite pas d'aide sur la communication de la part de la commune.

M. le maire fait savoir que L'INSEE compte 1025 habitants à ce jour au lieu de 1081 habitants en 2020. Le maire n'est pas en accord avec ce chiffre. Le recensement a lieu l'année prochaine (en 2025) le comptage va être totalement revu. A suivre...

Avant de terminer cette séance, M. le maire évoque pour les membres non présents à la réunion de travail du 9 janvier dernier, tous sujets positifs comme les points négatifs ou avec des difficultés évoquées lors de la réunion du 09 janvier, afin qu'ils prennent connaissance de la teneur.

## **INTERVENTIONS**

### **M. BAUDOUIN Frédéric :**

- fait savoir qu'il a placé (avec l'aide des agents) la poutre au porche de l'église. Les travaux se terminent.

- fait savoir que les travaux parking de l'église vont enfin commencer le lundi 22 janvier. Réunion de travail avec les prestataires prévue tous les mardis matin.

### **M BOUDEVERRER Eric :**

-fait savoir que le protocole « Participation Citoyenne » a été signé par les «3 parties : Mme la Sous-Préfète, le Commandant de Gendarmerie et M. le maire. Il rappelle que les 8-10 référents Participation Citoyenne vont suivre une formation dans les prochains jours.

Le maire insiste sur un fait important : **« ces référents auront une mission de bienveillance pour nous tous et non une mission de dénonciation ou de délation. »**

### **M MALICHER Michel :**

Demande à M le Maire, si la population va revoir les bacs biodéchets qui ont été enlevés par la Cyclad.

Le maire explique que ces bacs ont été enlevés par manque de tri par la population. Ce service était trop onéreux par rapport aux tonnages lors des ramassages.

Le maire explique que tout habitant peut recevoir personnellement un composteur, et peut le placer à leur domicile.

M. le maire est en cours de réflexion pour avoir des containers semi-collectifs qui pourraient être placés dans les villages. Il reste une difficulté majeure : **qui va s'occuper de ces composteurs semi-collectifs ?**

**Les habitants ?? pourquoi pas ??**

### **Mme PAILLE isabelle :**

Renouvelle la panne d'un candélabre lampadaire à la Laigne UD 110.

Fin de séance 22h15